

## LA GARDE DES ENFANTS—ON DEMANDE LE RETRAIT DU PROJET DE LOI

**M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des habitants de Stratford, Toronto et Ottawa, dans le sud de l'Ontario.

Les pétitionnaires protestent et déclarent que les familles de tout le Canada ont besoin de services de garde des enfants de haute qualité, accessibles et abordables. Ils soulignent que l'on a répété à maintes reprises que pour mettre en place de tels services, le gouvernement du Canada devait présenter une mesure législative assortie d'objectifs nationaux et de mécanismes pour l'élaboration et la mise en place d'un système sans but lucratif, complet et accessible à toutes les familles canadiennes.

Ils ajoutent que le projet de loi du gouvernement ne comporte pas d'objectifs nationaux et ne prévoit pas un niveau de financement suffisant. Il ne donnera pas aux familles l'accès à des services de qualité. Par conséquent, il n'est pas dans l'intérêt des jeunes enfants, des femmes et des familles du Canada.

Ils exhortent donc le gouvernement à retirer immédiatement son projet de loi sur la garde des enfants.

\* \* \*

[Français]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

**M. le Président:** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

[Traduction]

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

## L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-147

**M. Lewis:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Tout juste avant que vous présentiez la motion, j'aimerais poser une question à la Chambre. Tous les partis avaient convenu que ce projet de loi serait étudié en comité plénier afin d'en régler toutes les étapes ce matin. Ma question vise à savoir s'il est possible d'obtenir l'unanimité pour modifier la motion afin que le projet de loi soit renvoyé au comité plénier.

**M. Riis:** Monsieur le Président, je ne sais pas vraiment ce qui a pu faire croire au ministre d'État qu'il y avait eu entente concernant l'étude du projet de loi en comité plénier. Je ne voudrais pas éliminer cette possibilité, mais je crois qu'il faudrait en discuter plus à fond.

Je propose, monsieur le Président, que nous procédions selon le *Feuilleton* d'aujourd'hui. S'il survient des changements dans le courant de la journée ou plus tard dans la matinée, nous

## Droits de la personne

pourrions alors interrompre nos travaux et peut-être faire des changements.

[Français]

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, l'Opposition officielle a été consultée et il est vrai que le critique du projet de loi a donné son consentement à ce qu'on procède au comité plénier immédiatement après la deuxième lecture, mais je ne peux pas dire combien il y aura d'orateurs d'un côté comme de l'autre. Alors, je ne peux pas prévoir que cela soit fait cet avant-midi et je ne peux pas accéder à la demande du ministre de faire une offre de la Chambre qui voudrait qu'on ait fini avec le projet de loi avant 13 heures. Alors, je lui demanderais d'être patient avec nous, et avec ce projet de loi, je pense bien que d'ici la fin de la journée il aura eu satisfaction.

[Traduction]

**M. Lewis:** Monsieur le Président, vu les circonstances, je propose que vous lisiez la motion dans sa conception initiale.

[Français]

**M. le Président:** Peut-être serait-il possible d'avoir des discussions entre les partis en vue d'un accord concernant la disposition à l'effet d'en débattre plus tard?

● (1120)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

## LA LOI SUR LE CENTRE INTERNATIONAL DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT DÉMOCRATIQUE

## MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**L'hon. Doug Lewis (au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures)** propose: Que le projet de loi C-147, constituant le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé à un comité législatif.

**M. le Président:** Je donne la parole au député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse), dans le cadre du débat.

**M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest):** Monsieur le Président, c'est là un singulier honneur de présenter ce projet de loi à la Chambre des communes, car il s'agit d'une façon bien particulière et importante pour le Parlement et le Canada de participer à cette reconnaissance mondiale du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'adoption de cette Déclaration, il y a tant d'années, a constitué un tournant historique dans la reconnaissance du fait que les droits des hommes et des femmes ne dépendent pas de la bonne volonté, de la charité ou des caprices des dirigeants et des gouvernements, mais sont inhérents à tout être humain.